

Pendant des mois le même ministre a mis en avant la volonté gouvernementale de promouvoir l'intégration des handicapés dans les structures « ordinaires » de l'éducation.

Normal : un fort courant (légitime) existe en faveur d'une politique intégrative, impulsé souvent par des parents revendiquant pour leurs enfants le droit à un accès non ségrégatif à l'éducation.

Mais ce n'était qu'une habile manière de récupérer en la dénaturant cette revendication familiale et sociale.

Or, après des mois de discours, le bilan des actes est quasi nul.

A l'ANCE, l'an passé, le ministre BEULLAC annonçait qu'on allait voir ce qu'on allait voir au niveau des structures, des effectifs des classes, des équipements ; en somme les moyens de toute nature seraient dégagés afin d'atteindre l'objectif intégratif.

Triste réalité : quelques circulaires anodines, quelques déclarations de principe, quelques propos électoralistes, voici à quoi se réduit la généreuse politique giscard-beullacienne en faveur des handicapés.

La Direction des Ecoles a étudié les problèmes de l'AES. Au long de plus de douze audiences, nous avons exposé, secteur par secteur, les problèmes posés d'une part par la mise en œuvre d'une vraie politique intégrative, d'autre part par les nécessaires améliorations ou transformations des structures existantes :

- structures propres à l'Education Nationale (ENP, SES, ENPD, classes spécialisées, etc.) et structures de l'aide psycho-pédagogique ;
- structures ouvertes au sein des établissements du secteur associatif ;
- commissions de l'éducation spéciale.



REFUS DES PIEGES

Nous avons démontré au ministère que conduire une politique intégrative supposait des moyens, un plan (l'« intégration sauvage » avec démantèlement de l'outil existant serait opération démagogique et vaine) ; nous avons aussi affirmé qu'il fallait éviter les amalgames et ne pas confondre les solutions mais en faire le choix complémentaire : de nombreux enfants vivent des problèmes d'échecs scolaires graves, préoccupants, considérablement marqués par les données sociologiques, par les inégalités sociales et socio-culturelles : nous refusons le piège d'une confusion entre la prise en charge de ces enfants et celle des enfants dont nous nous préoccupons ensemble ici. Nous ne les confondons

pas. Pour autant nous savons bien que l'enfant handicapé a d'autant moins de chance d'accès à l'éducation que son handicap est aggravé par les conditions de vie de sa famille, par les données de son environnement.

Nous refusons tout autant le piège des fausses solutions : pour la PEEP, sans doute soucieuse de rester dans la ligne libérale, l'objectif prioritaire pour l'intégration des handicapés passe par la « réhabilitation du travail manuel en lui redonnant sa juste valeur dans la société actuelle ».

C'est clair : le Docteur LAGARDE ou son successeur en sont restés au rempaillage des chaises ou à l'enfilage des poils de brosses à dent. Saint Stoléru, veillez sur eux...

Ajoutons d'ailleurs que de toute manière ces âmes charitables ne sont partisans que d'une intégration chiche et étriquée (n'y aurait-il pas d'ailleurs là révélation de cette forme de racisme qui se manifeste beaucoup plus souvent de manière implicite vis-à-vis des migrants, des handicapés, parfois des chômeurs, des exclus de la société qui effrayent le bourgeois libéral). Pour elle « l'intégration de ces enfants dans l'Ecole de tous n'est actuellement ni possible, ni souhaitable ».

C'est net, c'est généreux !...

Et ce n'est pas tellement éloigné du point de vue du Directeur des Ecoles qui a beaucoup parlé et peu construit, pour qui la politique d'intégration, ce n'est pas prendre des dispositions nouvelles, ce n'est pas agir sur les structures, sur les contenus, sur les moyens c'est simplement, selon ses propres termes au Centre Technique National d'Etudes et de Recherche sur les Handicaps et les Inadaptations, « mettre à profit la baisse démographique » pour répartir la pénurie, appauvrir ici sans enrichir là.

C'est au niveau de l'AES faire apparaître la justesse du combat du SNI-PEGC pour la carte scolaire et les postes.

C'est donner raison à GUILLAUME, (Président du Comité APAJH de HAUTE-GARONNE) qui dans un remarquable rapport sur l'intégration vue du point de vue international, constate qu'« en Italie les moyens n'ont pas été diminués ; ils ont simplement été intégrés dans le cadre de l'école ordinaire. Il ne s'agit donc pas là d'une intégration sauvage comme on aurait parfois tendance à vouloir la pratiquer en France dans un but inavoué d'économie ou, si l'on préfère, dans un but d'économies inavouables ».

Economies inavouables faites sur le dos des 25 035 enfants qui en 1980 recevaient l'enseignement dans des établissements relevant du ministère de l'Education :

115 850 au niveau élémentaire,

11 784 au niveau des Etablissements Spécialisés

111 147 au niveau des S.E.S.

11 573 au niveau des E.N.P.,

sur le dos aussi des 172 800 pris en charge dans les Etablissements sous tutelle du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale mais également au détriment de tous ceux qui échappent à toute véritable prise en charge éducative.

A ce propos, notons que le SNI-PEGC est vraiment impliqué puisque parmi les 250 354 enfants cités plus haut 245 332 se trouvent dans les niveaux où interviennent électivement — voire exclusivement — ses adhérents au niveau pédagogique.

Il n'y a actuellement que 5 022 enfants handicapés pris en charge par les lycées... et la modestie de ce chiffre devrait nous amener à réfléchir d'une part aux raisons pour lesquelles les médias sont en général plus attentives à ceux-là qu'aux 245 000 autres et d'autre part pourquoi le lycée actuel sauf à le considérer comme structure élitiste donc ségrégative n'est pas plus ouvert au handicap...



UNE OBLIGATION POUR L'ECOLE TOUT ENTIERE

Or l'intégration est une obligation particulière pour l'Ecole tout entière.

Elle l'est :

- parce que l'école est un creuset privilégié de la socialisation et que le handicap accru par les effets du système social se situe au niveau de la relation sociale ;
- parce que selon la conception laïque qui est la nôtre, l'épanouissement de l'individu n'est pas concevable en dehors de sa participation, la plus pleine possible, à la vie de société dont chacun est toujours membre à part entière ;
- parce que l'école laïque est le lieu irremplaçable de cette accession à l'humain par le chemin d'une éducation en commun ;
- parce que le droit à l'éducation que nous revendiquons implique la réponse au besoin de culture, besoin fondamental que le handicapé doit pouvoir satisfaire.

Souvent la réponse à ce besoin constitue la seule compensation possible à un déficit initial de « nature » ce qui implique pour l'école un devoir encore plus particulier dans l'éducation pleine de l'enfant et de l'adolescent handicapés.

Et cela est d'autant plus important que la société est amplificatrice des problèmes d'inadaptation et de ségrégation.